

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2020
DE 10 H 00 à 11 H 30

Délibération N° 2020 – 01

Objet : Adoption du Budget Primitif 2020.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 27 Janvier 2020, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités du 20 Décembre 2018,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en Comité Syndical le 27 Novembre 2019,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020 présenté ce jour,

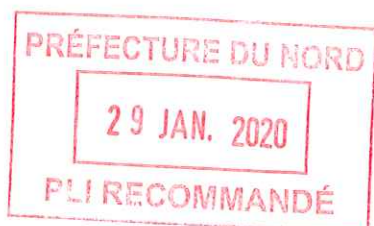
DECIDE

D'approuver les chapitres du budget primitif d'administration générale du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités pour 2020 figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement un total de 2 936 160.96 € de dépenses en section de fonctionnement et de 5 743 642.17 € de dépenses en section d'investissement ainsi que 2 936 160.96 € de recettes en section de fonctionnement et 5 743 642.17 € de recettes en section d'investissement.

D'adopter le Budget Primitif tel que présenté en annexe de cette délibération

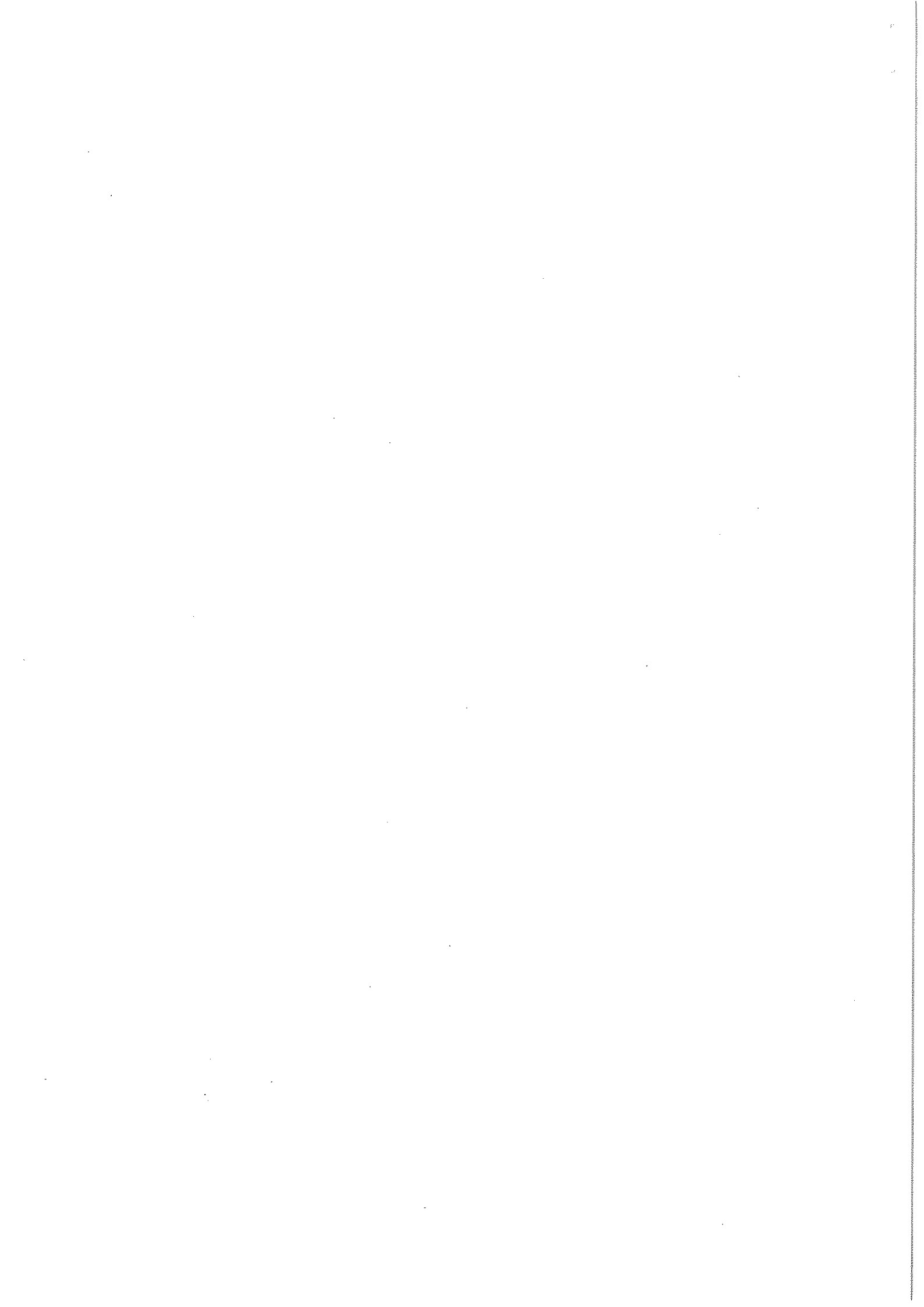
AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président,

Franck DHERSIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

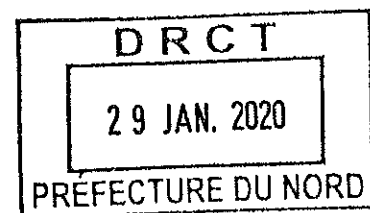
Commune entre 500 et 3 500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2020



S O M M A I R E

PAGES		Jointes	Sans objet
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 21 / 21	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 22 / 22	A4 Etat des provisions	X	
p. 23 / 23	A5 Etalement des provisions	X	
p. 24 / 24	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 25 / 25	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p. 26 / 26	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 27 / 27	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	B Engagements hors bilan		
p. 28 / 28	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 29 / 29	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 30 / 30	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 31 / 31	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 32 / 32	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 33 / 33	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 34 / 34	B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p. 35 / 35	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 36 / 36	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 37 / 37	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 38 / 39	C1 Etat du personnel	X	
p. 40 / 40	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 41 / 41	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 42 / 42	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 43 / 43	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 44 / 44	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 45 / 45	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 46 / 46	D2 Signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : -----	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

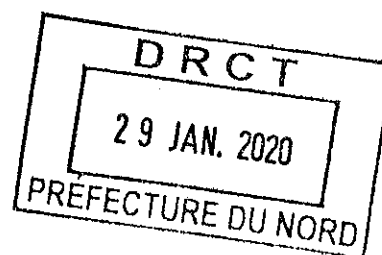
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

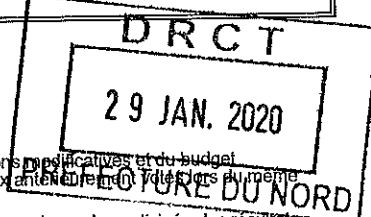
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 936 160.96	2 204 607.02
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	731 553.94 <i>(si excédent)</i>
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 936 160.96	2 936 160.96

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	5 743 642.17	4 552 699.12
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	1 190 943.05 <i>(si solde positif)</i>
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 743 642.17	5 743 642.17

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 679 803.13	8 679 803.13
----------------------------	---------------------	---------------------



(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurs du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 302 933.60		1 273 518.56	1 273 518.56	1 273 518.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 289.50		692 983.00	692 983.00	692 983.00
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000.00		55 500.00	55 500.00	55 500.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)					
Total des dépenses de gestion courante		2 041 223.10		2 022 001.56	2 022 001.56	2 022 001.56
66	CHARGES FINANCIÈRES	66 900.88		62 142.78	62 142.78	62 142.78
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 300.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)			421 628.35	421 628.35	421 628.35
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 119 423.98		2 510 772.69	2 510 772.69	2 510 772.69
023	Virement à la section d'investissement (5)	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	199 529.67				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		624 917.94		425 388.27	425 388.27	425 388.27
TOTAL		2 744 341.92		2 936 160.96	2 936 160.96	2 936 160.96

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 936 160.96
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges			9 000.00	9 000.00	9 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00		1 350 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71		767 147.89	767 147.89	767 147.89
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 300.00		100.00	100.00	100.00
Total des recettes de gestion courante		2 178 335.71		2 126 247.89	2 126 247.89	2 126 247.89
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00				
78	RÉPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 358 335.71		2 126 247.89	2 126 247.89	2 126 247.89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	53 860.36		78 359.13	78 359.13	78 359.13
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		53 860.36		78 359.13	78 359.13	78 359.13
TOTAL		2 412 196.07		2 204 607.02	2 204 607.02	2 204 607.02

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	731 553.94
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 936 160.96
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	768 657.49
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

PREFECTURE DU NOROIS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	52 000.00		52 000.00	52 000.00	52 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 743 783.03		5 187 894.77	5 187 894.77	5 187 894.77
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 795 783.03		5 239 894.77	5 239 894.77	5 239 894.77
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)			78 359.13	78 359.13	78 359.13
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	425 388.27		503 747.40	503 747.40	503 747.40
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 221 171.30		5 743 642.17	5 743 642.17	5 743 642.17
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	53 860.36				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 860.36				
	TOTAL	6 275 031.66		5 743 642.17	5 743 642.17	5 743 642.17

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 743 642.17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	1 464 933.73		1 398 111.04	1 398 111.04	1 398 111.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	1 464 933.73		1 398 111.04	1 398 111.04	1 398 111.04
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068	169 906.22		112 203.44	112 203.44	112 203.44
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (10)			2 195 368.03	2 195 368.03	2 195 368.03
138	Subventions d'investissement					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	169 906.22		2 307 571.47	2 307 571.47	2 307 571.47
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 634 839.95		3 705 682.51	3 705 682.51	3 705 682.51
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	425 388.27		425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	199 529.67		421 628.34	421 628.34	421 628.34
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	624 917.94		847 016.61	847 016.61	847 016.61
	TOTAL	2 259 757.89		4 552 699.12	4 552 699.12	4 552 699.12

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 190 943.05

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 743 642.17

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)

768 657.49

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 273 518.56		1 273 518.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	692 983.00		692 983.00
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 500.00		55 500.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)			
66	CHARGES FINANCIÈRES	62 142.78		62 142.78
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00		5 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	421 628.35		421 628.35
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		425 388.27	425 388.27
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 510 772.69	425 388.27	2 936 160.96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 936 160.96
--	---------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	78 359.13		78 359.13
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	52 000.00		52 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	5 187 894.77		5 187 894.77
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'Investissement - Total	5 743 642.17		5 743 642.17

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 743 642.17
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

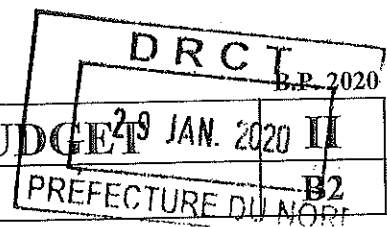
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	9 000.00		9 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 350 000.00		1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	767 147.89		767 147.89
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00		100.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		78 359.13	78 359.13
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 126 247.89	78 359.13	2 204 607.02

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

731 553.94

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 936 160.96

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-1068	112 203.44		112 203.44
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 398 111.04		1 398 111.04
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		421 628.34	421 628.34
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
021	Virement de la section de fonctionnement		425 388.27	425 388.27
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'Investissement - Total	1 510 314.48	847 016.61	2 357 331.09

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 190 943.05

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

2 195 368.03

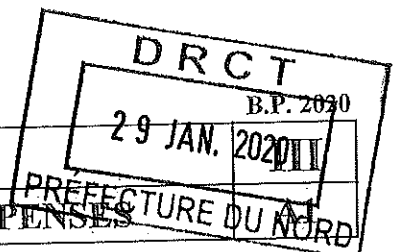
=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 743 642.17

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
011	Charges à caractère général	1 302 933.60	1 273 518.56	1 273 518.56
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	16 200.00	7 100.00	7 100.00
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni			
6011	Matières premières et fournitures autres que t			
6015	Terrains à aménager			
602	Achats stockés - Autres approvisionnements			
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien			
60224	Fournitures administratives			
60228	Autres fournitures consommables			
6023	Alimentation			
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem			
604	Achats d'études, prestations de services			
6041	Achats d'études			
6042	Achats des prestations de services			
6045	Achats d'études, prestations de services (terr			
605	Achat de matériel, équipements et travaux			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	16 200.00	7 100.00	7 100.00
6061	Fournitures non stockables			
60611	Bau et assainissement			
60612	Energie - Electricité	10 000.00	1 400.00	1 400.00
60618	Autres fournitures			
60623	Alimentation	1 500.00	1 500.00	1 500.00
60624	Produits de traitement			
60628	Autres fournitures non stockées			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement			
60631	Fournitures d'entretien	200.00	100.00	100.00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500.00	1 600.00	1 600.00
6064	Fournitures administratives	3 000.00	2 500.00	2 500.00
6068	Autres matières et fournitures			
607	Achats de marchandises			
6078	Autres marchandises			
61	SERVICES EXTÉRIEURS	1 083 829.05	990 626.00	990 626.00
611	Contrats de prestations de services	998 538.00	902 626.00	902 626.00
6132	Locations immobilières	55 800.00	56 000.00	56 000.00
6135	Locations mobilières	500.00		
614	Charges locatives et de copropriété	7 200.00	8 000.00	8 000.00
61522	Bâtiments			
61558	Autres biens mobiliers			
6156	Maintenance	6 000.00	7 000.00	7 000.00
6161	Multirisques	3 791.05	4 000.00	4 000.00
617	Etudes et recherches			
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000.00	8 000.00	8 000.00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000.00	4 000.00	4 000.00
6188	Autres frais divers			
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	202 904.55	275 792.56	275 792.56
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000.00	4 000.00	4 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		1 000.00	1 000.00
6226	Honoraires	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux			



III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
623	Publicité, publications, relations publiques	9 000.00	7 000.00	7 000.00
6231	Annonces et insertions	4 000.00	2 000.00	2 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000.00	5 000.00	5 000.00
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications	2 000.00		
6238	Divers			
625	Déplacements, missions et réceptions	5 000.00	7 000.00	7 000.00
6251	Voyages et déplacements	3 000.00	4 000.00	4 000.00
6256	Missions	2 000.00	3 000.00	3 000.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	15 000.00	10 700.00	10 700.00
6261	Frais d'affranchissement		1 200.00	1 200.00
6262	Frais de télécommunications	15 000.00	9 500.00	9 500.00
627	Services bancaires et assimilés			
628	Divers	170 904.55	247 092.56	247 092.56
6281	Concours divers (cotisations...)	13 000.00	20 000.00	20 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 800.00	7 500.00	7 500.00
6284	Redevances pour services rendus			
62871	A la collectivité de rattachement			
62878	A d'autres organismes	147 104.55	219 592.56	219 592.56
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
63512	Taxes foncières			
63513	Autres impôts locaux			
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 289.50	692 983.00	692 983.00
621	Personnel extérieur au service			
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta			
6218	Autre personnel extérieur			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	4 989.50	7 900.00	7 900.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	199.50	400.00	400.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 790.00	7 500.00	7 500.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	672 300.00	685 083.00	685 083.00
64111	Rémunération principale	200 000.00	219 758.00	219 758.00
64131	Rémunération	305 000.00	290 000.00	290 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF.	95 000.00	98 000.00	98 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	50 000.00	50 000.00	50 000.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000.00	12 000.00	12 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	200.00	250.00	250.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.			
6475	Médecine du travail, pharmacie	100.00	75.00	75.00
6488	Autres charges	10 000.00	15 000.00	15 000.00
014	Atténuation de produits			
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes			
73942	Reversements de taxes et part. urban. Et envir			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000.00	55 500.00	55 500.00
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 000.00	2 000.00	2 000.00
65735	Groupement collect. et collect. statut particu			
657358	Autres groupements	7 000.00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	53 000.00	53 500.00	53 500.00
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 041 223.10	2 022 001.56	2 022 001.56
66	CHARGES FINANCIERES (b)	66 900.88	62 142.78	62 142.78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	66 900.88	62 142.78	62 142.78
66112	Intérêts, rattachement des ICNE			
661131	Aux communes membres du GFP			
661138	A d'autres tiers			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré			
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
6618	Intérêts des autres dettes			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	11 300.00	5 000.00	5 000.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales	300.00	300.00	300.00
6745	Subventions aux personnes de droit privé			
678	Autres charges exceptionnelles	7 000.00	700.00	700.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)		421 628.35	421 628.35
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations		421 628.35	421 628.35
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d+e	2 119 423.98	2 510 772.69	2 510 772.69
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27	425 388.27	425 388.27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)			
777	Quote-part des subventions d'investissement tr			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.	425 388.27	425 388.27	425 388.27
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (10)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	425 388.27	425 388.27	425 388.27
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 544 812.25	2 936 160.96	2 936 160.96

RESTES A REALISER N-1 (11)	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
2 936 160.96	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

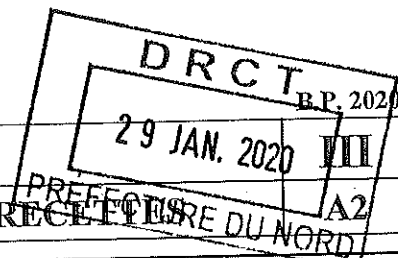
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(9) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
013	Atténuation de charges		9 000.00	9 000.00
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu			
64.	CHARGES DE PERSONNEL		9 000.00	9 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		3 000.00	3 000.00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale			
6479	Remboursement sur autres charges sociales		6 000.00	6 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.			
70388	Autres redevances et recettes diverses			
70878	par d'autres redevables			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			
7342	Versement de transport	1 400 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71	767 147.89	767 147.89
74718	Autres			
7472	Régions	350 000.00	350 000.00	350 000.00
7473	Départements			
74758	Autres groupements	234 583.12	234 888.17	234 888.17
7478	Autres organismes	148 089.60	153 091.69	153 091.69
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo	27 362.99	29 168.03	29 168.03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 300.00	100.00	100.00
758	Produits divers de gestion courante	18 300.00		
7588	Autres produits divers de gestion courante		100.00	100.00
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	2 178 335.71	2 126 247.89	2 126 247.89
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	180 000.00		
7711	Dédits et pénalités perçus			
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant			
7788	Produits exceptionnels divers	180 000.00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d) (5)			
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d	2 358 335.71	2 126 247.89	2 126 247.89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	53 860.36	78 359.13	78 359.13
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr	53 860.36	78 359.13	78 359.13
79.	TRANSFERTS DE CHARGES			
796	Transferts de charges financières			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	53 860.36	78 359.13	78 359.13
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 412 196.07	2 204 607.02	2 204 607.02

RESTES A REALISER N-1 (10)

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

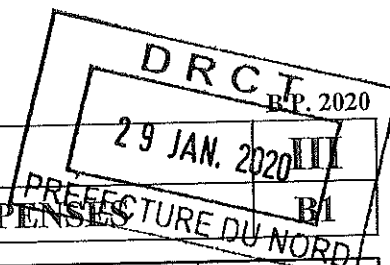
Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
- (2) voir Modalités de Vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040
- (8) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES



Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 000.00	52 000.00	52 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagement			
21538	Autres réseaux			
21735	Installations générales, agencements, aménagement			
217533	Réseaux câblés			
2181	Installations générales, agencements et aménagement	15 000.00	15 000.00	15 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000.00	30 000.00	30 000.00
2184	Mobilier	7 000.00	7 000.00	7 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 743 783.03	5 187 894.77	5 187 894.77
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et outillage technique	5 743 783.03	5 187 894.77	5 187 894.77
	Total des dépenses d'équipement	5 795 783.03	5 239 894.77	5 239 894.77
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
10222	F.C.T.V.A.			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		78 359.13	78 359.13
1311	Etat et établissements nationaux			
1327	Budget communautaire et fonds structurels			
13911	Etat et établissements nationaux		12 814.90	12 814.90
13917	Budgets communautaires et fonds structurels		65 544.23	65 544.23
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27	425 388.27
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	425 388.27	503 747.40	503 747.40
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 221 171.30	5 743 642.17	5 743 642.17
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	53 860.36		
139	Subventions d'investissement à transférer au c	53 860.36		
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménagement			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	53 860.36		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 275 031.66	5 743 642.17	5 743 642.17
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			
				+
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 743 642.17

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.
(2) voir Modalités de Vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre D1040 = RF042
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 464 933.73	1 398 111.04	1 398 111.04
1311	Etat et établissements nationaux		100 000.00	100 000.00
1321	Etat et établissements nationaux	100 000.00		
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds structurels	1 364 933.73	1 298 111.04	1 298 111.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES			
1641	Emprunts en euros			
	Total des recettes d'équipement	1 464 933.73	1 398 111.04	1 398 111.04
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	169 906.22	2 307 571.47	2 307 571.47
10222	F.C.T.V.A.	169 906.22	112 203.44	112 203.44
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		2 195 368.03	2 195 368.03
	Total des recettes financières	169 906.22	2 307 571.47	2 307 571.47
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 634 839.95	3 705 682.51	3 705 682.51
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	425 388.27	425 388.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)	199 529.67	421 628.34	421 628.34
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			
2184	Mobilier			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	199 529.67	421 628.34	421 628.34
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	199 529.67	421 628.34	421 628.34
28158	Autres			
28181	Installations générales, agencements et aménagements			
28183	Matériel de bureau et matériel informatique			
28184	Mobilier			
28283	Matériel de bureau et matériel informatique			
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	199 529.67	421 628.34	421 628.34
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	624 917.94	847 016.61	847 016.61
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 259 757.89	4 552 699.12	4 552 699.12

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
----------------------------------	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 190 943.05
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 743 642.17
---	--------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisations')

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES

IV

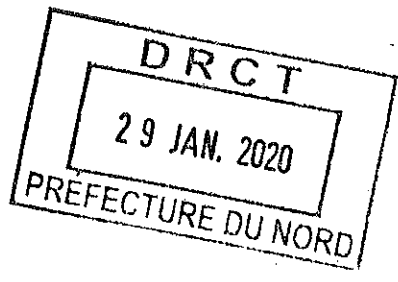
A2.1

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Julaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989
 quer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
 icie L 2122-22 du CGCT).
 agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.
 intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel				
4 - Emprunts auprès d'établissements de crédit SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0,950	0,950	A	C	N	A-1
SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1,380	1,380	A	C	N	A-1
TOTAL					6 380 824,00								
TOTAL GENERAL					6 380 824,00								

) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

) Nominal : montant emprunté à l'origine

) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

) Taux initial du contrat

) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature sur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N										I.C.N.E. de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après conversion éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)				
Emprunts auprès d'établissements de crédit												
FR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0,00	A-1	3 362 666,66	11,00	F	0,950	258 666,67	31 945,33	0,00	22 216,99	
20533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0,00	A-1	2 167 380,80	13,00	F	1,380	166 721,60	29 909,86	0,00	9 228,25	
TOTAL		0,00		5 530 047,46				425 388,27	61 855,19	0,00	31 445,24	
TOTAL GENERAL		0,00		5 530 047,46				425 388,27	61 855,19	0,00	31 445,24	

Assesent des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

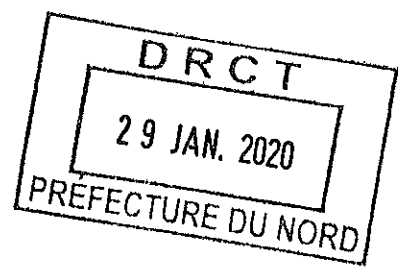
Après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.



ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Total														
Total GENERAL														

)} Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
) Cout de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
) Montant, index ou formule.
) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 0) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 1) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
de structure de l'emprunt						
aux fixe simple. Taux variable simple.	2	0	0	0	0	
age de taux fixe contre taux variable ou						
ement. Echange de taux structuré	100.00					
e taux variable ou taux fixe (sens						
ue). Taux variable simple plafonné (cap)	5 530 047.46					
cadré (tunnel).						
Barrière simple. Pas d'effet levier.	0	0	0	0	0	
- Option d'échange (swaption)	0	0	0	0	0	
- Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur	0	0	0	0	0	
équ'à 5 capé.						
- Multiplicateur jusqu'à 5	0	0	0	0	0	
- Autres types de structure					0	

DRCT
29 JAN. 2020
PREFECTURE DU NORD

ette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes	
												payées pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES

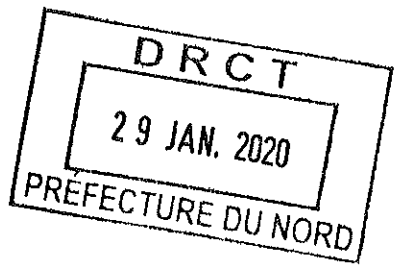
IV
A2.5

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture sur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

pour l'index utilisé on la formule de taux
 les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget
 compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

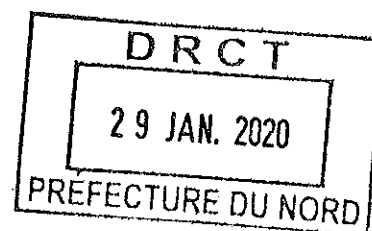
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

VOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (le R. 2321-1 du CGCT) : 1 000.00	16/12/2013

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
saire	Divers	0	
saire	Bâtiments légers	0	
saire	Bâtiments ordinaires	0	
saire	Matériels de transport	0	
saire	Infrastructure des voies	0	
saire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

DRCT
29 JAN. 2020
PREFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

ture	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement



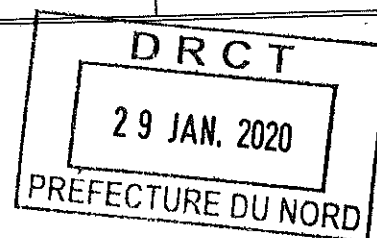
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	I 425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
139	Subventions d'investissement à transférer au c		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4) D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources	425 388.27			425 388.27

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	Ressources propres externes (a)	112 203.44	112 203.44
1022	Fonds d'investissement	112 203.44	112 203.44
10222	F.C.T.V.A.	112 203.44	112 203.44
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	847 016.61	847 016.61
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	421 628.34	421 628.34
28158	Autres		
28181	Installations générales, agencements et aménag		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		
28184	Mobilier		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	425 388.27

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	959 220.05		1 190 943.05	2 195 368.03	4 345 531.13

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 425 388.27
Recettes propres disponibles	IV 4 345 531.13
Solde	V = IV-II (6) 3 920 142.86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II-Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (i)	Montant amorti au titre des exercices précédents (ii)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (iii)	Solde (1)
	NEANT	0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				

DRCT
 29 JAN. 2020
 PRÉFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
	2 857 801.83
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT
Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

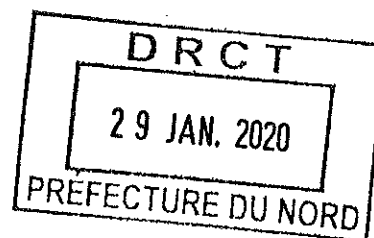
Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)	
	NEANT										

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul



ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS

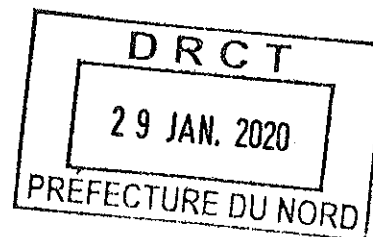
B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
	NEANT					



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

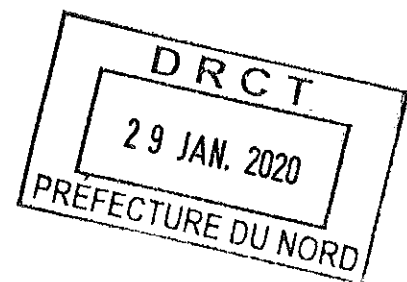
B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		Cyclabilité de la Centrale	ADAV		
6574		Challenge d ela mobilité	CCI LILLE		

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

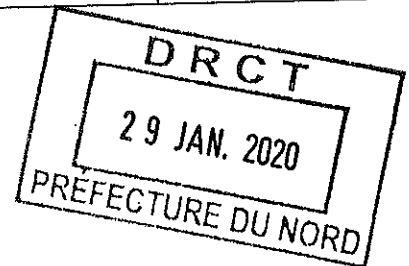
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer de l'exercice N+1
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

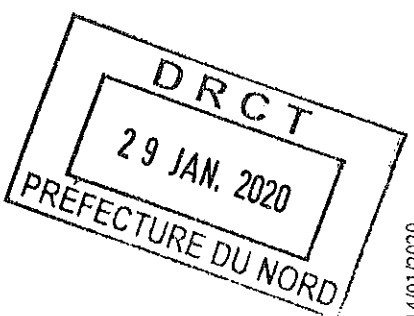
C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS: BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
Filière		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL Filière		0	0	0	0.00	0.00	0.00
Filière Administrative							
ATTACHE	A	1	0	1	0.00	1.00	1.00
ATTACHE	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00
REDACTEUR	B	1	0	1	1.00	0.00	1.00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	0	1	1.00	0.00	1.00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1.00	0.00	1.00
TOTAL Filière Administrative		7	0	7	6.00	1.00	7.00
Filière Technique							
INGENIEUR	A	2	0	2	0.00	2.00	2.00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1	0	1	0.00	1.00	1.00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00
TECHNICIEN	B	2	0	2	0.00	2.00	2.00
TOTAL Filière Technique		6	0	6	1.00	5.00	6.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		13	0	13	7.00	6.00	13.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période de d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



Etat du personnel au 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs ADM: Administratif

TECE: Technique

URB: Urbainisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-4° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-5° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1000 habitants dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préiser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

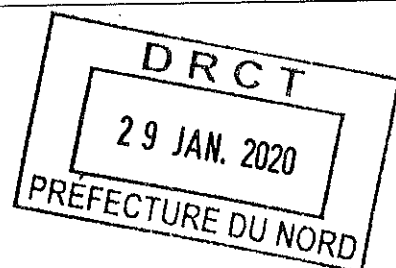
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

- (2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CRES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

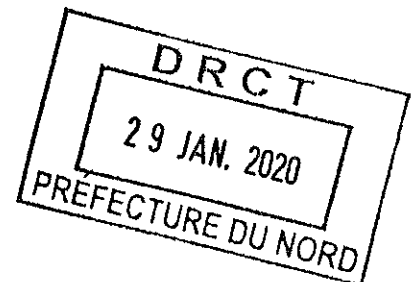
(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

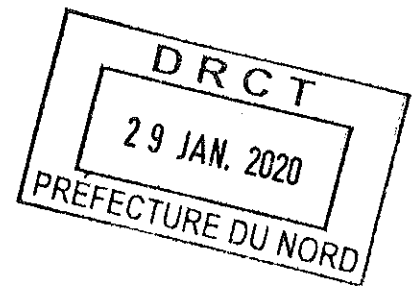
C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			



IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

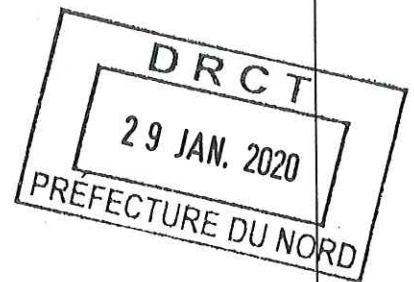
Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comite syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	<input type="text" value="41"/>	
Nombre de membres présents	<input type="text" value="21"/>	11 pouvoirs
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text" value="21"/>	11 pouvoirs
VOTES :		
Contre	<input type="text" value="0"/>	Abstentions <input type="text" value="3"/> Pour <input type="text" value="29"/>
Date de convocation :	<input type="text" value="11"/>	

Présenté par LE PRESIDENT,
A LILLE, le 27 JAN. 2020
LE PRESIDENT,



Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire

A LILLE, le 27 JAN. 2020
Les membres du mite syndical,

FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 28 JAN. 2020 et de
la publication le 31 JAN. 2020

A LILLE, le 31 JAN 2020

FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software tools. Each method has its own strengths and limitations, and it is important to choose the most appropriate one for the specific situation.

3. The third part of the document describes the process of identifying and measuring risks. This involves a thorough assessment of the potential threats to the organization's assets and the implementation of effective risk management strategies to mitigate these threats.

4. The final part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It emphasizes the need for ongoing monitoring and evaluation to ensure that the implemented measures remain effective and that any new risks are promptly identified and addressed.